



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 juin 2021

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en visioconférence le mercredi 2 décembre 2020 à 9h00, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard.

Ont assisté à la visioconférence :

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation

- Mme CHAVANNE Marine	Direction Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. BORDENAVE Sylvain	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- Mme BLONDEAU	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- M. UTHURRY Bernard	Conseiller régional
- Mme PIZEL Sylvia	Mairie de Montardon
- M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de qualité (arrivée à 10h35)

Représentants élus du personnel

- Mme CAMAU Karine	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LANOT Jean-Michel	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LASARROQUES Christian	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LAPORTE Jonathan	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PARODI Philippe	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme ZEGDANE Coralie	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme GALLO Catherine	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. POUTS Hervé	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme IRIARTEGOITY Mireille	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. ROTUREAU Denis	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation

Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

- M. LASSERRE Yan	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. SAUVAGET Arthur	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. HERVE Didier	Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires (arrivée 9h25)
- Mme POUYMIROU BOUCHET Nadège	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques
- M. IRATZOQUI Jean-Christophe	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
- Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole

Membres à titre consultatif

- Mme REGONDAUD Fabienne	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.)
--------------------------	---

- M. SOMMER Guy	Directeur de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- M. AREBOLLE Maxime	Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Oloron
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- Mme LENDRES Patricia	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M. BRAGUE Mickael	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon
- M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle Technologique
- Mme LOUSTAU Christine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Mme AUDRAIN-GRANGIEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- Mme FELMANN Isabelle	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- Mme PUCEL Marie-Lise	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- M. MINVIELLE Michel	Conseiller régional
- M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- M. TRISTANT Xabi	Jeunes Agriculteurs
- M. CAMPAGNE Jean-Louis	Confédération Paysanne
- Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directrice adjointe chargée des exploitations agricoles et du développement
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon

M. UTHURRY souhaite la bienvenue à tous les membres participants. Ce conseil d'administration se tient en visioconférence. Le présentiel n'est pas encore possible compte tenu du nombre de participants à cette instance. Un certain nombre de consignes est donné sur son fonctionnement.

M. SOMMER constate que le quorum est atteint avec 19 membres. Il demande si personne ne s'oppose à l'enregistrement de la séance afin de faciliter le compte-rendu de séance. Il n'y a pas d'opposition. Il précise que Mme LOUSTAU assurera le secrétariat pour l'administration et demande un/une deuxième secrétaire parmi les membres élus. M. LASARROQUES se propose.

Mme MIRASSOU informe les participants que pour limiter les nuisances sonores, les micros seront coupés par l'administrateur de la visioconférence. Lors du partage d'écran pour la diffusion de diaporamas ou des délibérations, les participants qui le souhaitent pourront intervenir en levant la main ou en utilisant le tchat afin que l'administrateur leur donne la parole. Afin de gérer le nombre de votants aux délibérations, il est demandé aux membres élus qui quitteraient la visioconférence avant la fin du conseil d'administration d'indiquer par le tchat leur nom, prénom et heure de départ.

M. SOMMER annonce 46 délibérations à voter et différents thèmes à aborder.

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{ER} juillet 2020

M. UTHURRY demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 31 mars 2021. Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

M. SOMMER indique que les représentants du personnel ont demandé à proposer au Président du conseil d'administration une délibération sur l'attribution d'une prime pour les formateurs du CFAA et du CFPPA. Ce sujet sera abordé lors des délibérations sur les ressources humaines (RH). Il demande s'il y a d'autres questions diverses mais il n'y en a pas. Pour préparer ce conseil d'administration, il y a eu un certain nombre de conseils dans les centres de l'EPL et une réunion préparatoire à ce CA. Les délibérations ont été discutées notamment avec les représentants des personnels. Il n'y a pas eu de problème majeur si ce n'est que sur la partie RH, les délibérations sur les postes gagés et PNA seront présentées à nouveau. L'année scolaire a été particulière et très difficile. Il salue l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées et adaptées pour accueillir les usagers et fonctionner. Il salue également les jeunes pour qui l'année scolaire n'a pas été facile. Certains d'entre eux préparaient un examen et avaient la réforme du bac. Cette fin d'année ne se présente pas trop mal. Il faut attendre quinze jours pour avoir le bilan des examens 2021. Il fait un point COVID sur l'Agrocampus 64

	Apprenants	Personnels
Effectifs Agrocampus	1300	300
Nombre de cas avérés	52	10
Nombre de cas contact	210	5
Tests PCR réalisés sur l'Agrocampus (fin mars)	190	54
Autotests réalisés sur l'Agrocampus (mai)	305	(matériel distribué)

Il précise, pour les 52 cas avérés parmi les apprenants, que ces personnes ont contracté la COVID à l'extérieur. Les différents sites ont géré ces cas. Les 10 cas parmi les personnels avaient le même profil. Il n'y a pas eu vraiment de cluster sur l'Agrocampus 64. Les dispositifs mis en place ont bien fonctionné. Il a fallu renvoyer un groupe adulte pendant une semaine et une classe sur le site de Montardon car il y avait plus de trois cas. Les autotests sont arrivés tardivement et ont été réalisés sur les différents sites mais peu de jeunes se sont fait tester (une centaine). Pour les personnels, il reste beaucoup de stock. Peu d'agents ont demandé le matériel car l'arrivée des autotests s'est conjuguée avec la campagne nationale de vaccination. Par ailleurs, en fonction des consignes nationales, des mesures adaptées à chacun des sites ont été mises en place pour gérer la COVID. Notamment en repérant les points sensibles de chaque centre comme l'internat et le réfectoire. Le télétravail a été mis en œuvre un peu plus difficilement avec un jour par semaine. On ne pouvait pas faire autrement en raison de la présence des apprenants et pour faire fonctionner l'établissement. Il y a eu une continuité pédagogique et toutes les équipes ont su s'adapter entre chaque vacance pour assurer cette continuité. Il n'y a pas eu de grosses difficultés et tout le monde a œuvré dans le même sens.

M. LAPORTE souhaite réagir sur l'année écoulée. Il confirme que cette année n'a pas été facile pour les apprenants et les personnels de tous les sites. Les conditions sanitaires étaient bonnes mais il voulait réagir sur le point du télétravail qui a généré des formes d'incompréhension ou de malentendu. Il y avait des directives sur le plan national et en local on a pu ressentir, que comme on assurait la présence des apprenants, il fallait du monde. Des missions qui auraient pu être réalisées en télétravail ne l'étaient pas forcément. Il dit que ce sujet a été évoqué en début de semaine avec Mme REGONDAUD. Sur

la Nouvelle aquitaine, il y a des EPL où il y a eu ce ressenti. Le télétravail est important dans le sens où l'on met à distance des gens pour les protéger. C'est un point de vigilance à avoir. Même si les autotests sont arrivés tard, il trouve dommage que les apprenants et personnels ne s'en soient pas emparés car ça fonctionne et c'est bien de les déployer. Il espère que l'année prochaine, il y en aura encore à disposition parce qu'il pense qu'on n'est pas encore sorti de cette situation.

M. SOMMER remercie M. LAPORTE et demande s'il y a d'autres interventions. Il parle des projets pédagogiques sur les différents lycées, CFAA et CFPPA malgré la COVID.

Mme MIRASSOU dit que malgré cette année compliquée des étudiantes du LEGTA se sont mobilisées lors du Trophée international de l'Enseignement agricole (TIEA). Cette équipe féminine est allée au bout de son projet. Elle s'est adaptée à l'évolution des épreuves en raison du contexte sanitaire et a tout gagné. L'établissement est très fier d'elles. Mme MIRASSOU propose la diffusion de leur vidéo.

M. SOMMER explique que ces six demoiselles ont commencé par un Projet d'Initiative et de Communication (PIC). Au fil de la COVID, elles se sont adaptées aux conditions du concours. Elles ont écrit un article et réalisé un film et sont arrivées premières. Elles sont arrivées également premières pour l'ensemble des catégories. Par ailleurs, elles ont participé au concours de la société Eternit, qu'elles ont également remporté. Elles ont gagné une caméra de surveillance pour les animaux d'une valeur de 5 000 €. Un inspecteur de l'enseignement agricole qui est un ancien de Montardon, leur a adressé un courrier au nom de l'inspection pour les remercier et leur dire sa fierté pour leur travail et la manière dont elles ont mis en valeur leur région. L'année prochaine, les collègues du LPA d'Orthez souhaitent participer au TIEA. Il y aura un travail à faire sur l'Agrocampus, dès la rentrée prochaine, pour s'y préparer. Ces demoiselles étaient conviées en fin de conseil d'administration pour la remise des trophées que l'établissement a reçu mais la période d'examen n'a pas permis d'organiser ce moment qui devra être reporté.

M. BASTIDA poursuit avec la présentation du label E3D sur le LPA d'Orthez. Le LPA partage son campus mais aussi des projets pédagogiques avec le Lycée des métiers, établissement de l'Education Nationale. Le label E3D a été porté durant l'année scolaire précédente et remis par la Directrice de l'académie en décembre dernier. Ce label permet de fédérer et d'animer sur des projets communs les deux établissements. C'est un projet qui tient à cœur de l'établissement, dont le calendrier a été chamboulé par les différents protocoles, mais qui s'inscrit dans la durée.

Mme LENDRES présente le concours d'éloquence. Il s'agit d'un projet commun au LPA et au CFA d'Oloron, proposé par M. DUGAUGUEZ (enseignant au LPA et formateur au CFAA) aux BTS 1ère année du CFAA et aux 1ères Bac pro du LPA. Il y avait deux sujets au choix. Ce concours a permis de développer chez les participants, la capacité à prendre la parole en public, à argumenter mais aussi la capacité d'interprétation en utilisant la voix et une gestuelle. Mme LENDRES faisait partie du jury avec d'autres enseignants et elle a été impressionnée par les prestations sur des sujets d'actualité (la discrimination, la violence faite aux femmes.).

Mme LAPLACE confirme les propos de Mme LENDRES. Les apprenants ont vraiment bien préparé ce concours. C'était une belle expérience d'avoir mélangé les lycéens et apprentis qu'il faudra renouveler. C'est Marie PIQUEMAL, apprentie en BTS 1 TC JVO qui a remporté le concours. La vidéo de la prestation de la lauréate au concours sera transmise aux membres du conseil d'administration.

Mme LENDRES rajoute que c'est assez rare de mettre les apprenants en situation d'oral devant un public. C'est un très bon exercice.

M. SOMMER souligne que malgré la crise sanitaire, certains projets ont pu avancer.

Mme LENDRES tient à remercier et féliciter M. DUGAUGUEZ pour le travail réalisé et avoir convaincu les apprenants de participer à ce projet.

M. DABADIE présente la licence professionnelle valorisation des agro-ressources avec un parcours qui s'est mis en place cette année. Les étudiants passent les dernières épreuves aujourd'hui. C'est une formation qui s'effectue depuis plusieurs années en collaboration avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour mais la particularité c'est que c'est la 1^{ère} fois que cette formation est conduite avec un nouvel intitulé. Avant c'était un diplôme universitaire technico commercial. Le fait d'afficher que c'est une licence donnera une meilleure lisibilité. Cette licence traite essentiellement de commerce, des techniques de vente et pour répondre aux exigences d'une licence, elle intègre la gestion de projet et la notion de conseil. Elle concerne le secteur agroéquipement, animal et végétal. Le démarrage a été laborieux en raison de la transition entre le diplôme universitaire et la licence. La communication n'a pas été facile. Cette année, treize jeunes ont suivi cette formation. Elle se déroule par contrat de professionnalisation financé par des opérateurs de compétences comme notamment

OCAPIAT. Pour l'année prochaine, un dossier de financement a été demandé au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine au titre des initiatives territoriales. Il a été accepté. Six places seront partagées avec la licence valorisation des produits du terroir. Pour l'année prochaine, il y a quarante demandes et déjà seize candidatures ont été validées. M. DABADIE espère recruter davantage. Beaucoup d'entreprises ont manifesté leur intérêt pour ce parcours.

M. SOMMER remercie M. DABADIE et informe les membres qu'au niveau de la licence, il a été interpellé par la Présidente d'Arvalis qui demande de se pencher sur une licence pro autour de l'énergie et de la méthanisation. L'établissement a déjà une licence optimisation énergétique des entreprises agricoles et agro alimentaires. Cette licence n'a pas pu être ouverte faute de candidats depuis 2 ans. Le CFAA et CFPPA vont réfléchir à faire évoluer cette licence. Il y aura des rencontres avec les professionnels et partenaires pour essayer de proposer à la rentrée 2022, une licence répondant aux attentes des entreprises agricoles et agro alimentaires. Il demande s'il y a des remarques.

Rentrée 2021/2022

M. SOMMER dit que l'établissement n'a pas toutes les données chiffrées pour la rentrée prochaine. Il y a des éléments pour le supérieur avec Parcoursup. Pour le secondaire, les listes Affelnet seront disponibles le 28 juin. Il communique les tendances.

Formation initiale	Rentrée 2020	Rentrée 2021
<u>Montardon</u>		
Secondaire	287	285
Supérieur	158	159
Sous-Total	445	444
<u>Orthez</u>		
Secondaire	138	149
<u>Oloron</u>		
Secondaire	185	203
TOTAL	768	790
Formation par apprentissage	Rentrée 2020	Rentrée 2021
Tous sites	446	469

Sur le LEGTA de Montardon, pour le secondaire, on pourrait être sur les mêmes effectifs qu'en 2020 avec une tendance à la hausse en classe de seconde et avec la possibilité d'accueillir d'autres jeunes s'ils souhaitent venir dans l'établissement. Cela fait cinq ans que les effectifs décroissent. Pour le supérieur, le LEGTA devrait être à minima sur les mêmes effectifs mais avec des profils différents en fonction des classes.

Mme MIRASSOU précise qu'il y a une augmentation sur les entrants et des démissions en 2^{ème} année de BTS ACSE et AP avec l'effet COVID et en raison de réorientations.

Sur le LPA d'Orthez, M. BASTIDA indique que tous les voyants sont au vert. Les Journées « Portes ouvertes » sont un réel succès. Les mini stages sont en augmentation. Il y a un engouement assez fort pour la 3^{ème} de l'enseignement agricole et une augmentation sur la filière Bac pro CGEA qui se poursuit en première et terminale. Par contre, il y a une concurrence avec les Bac pro par apprentissage CGEA ou AP avec une déperdition d'élèves de seconde qui devaient passer en première

au LPA et qui démissionnent pour poursuivre la même filière par la voie de l'apprentissage. Il y a une tendance, chez les jeunes, à partir dans l'apprentissage, dès qu'ils le peuvent. Il y a une vigilance à avoir sur ce point.

Sur le LPA d'Oloron, Mme LENDRES parle d'une tendance à la hausse mais elle reste prudente car il y a une difficulté de recrutement sur la filière SAPAT et un manque de places à l'internat qui nécessite un partenariat avec le lycée Guynemer pour loger des élèves.

Mme BRUN est ravie de la progression des effectifs au LPA d'Oloron tout en faisant part de sa préoccupation sur l'internat qui ne permet pas d'accueillir tous les élèves. Il y a des filières sur le territoire qui recrutent beaucoup. La filière agricole fait le plein et le Bac pro nature a des effectifs à 32 avec des élèves qui arrivent de l'extérieur. Ce qui est nouveau, c'est la demande croissante en internat pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} avec des fragilités qui s'installent sur le lycée car ces jeunes doivent être accompagnés sérieusement. Mme BRUN ne sait pas si le LPA sera en capacité de répondre à toutes les demandes d'internat. La dotation surveillance va être énormément utilisée avec l'accueil du dimanche soir et l'accueil sur l'internat du lycée Guynemer. Elle souhaite alerter le conseil d'administration sur la sécurité en terme de fonctionnement qui est préoccupante. Elle n'est plus en capacité de faire face à la sécurité des élèves tous les jours. En tenant compte des élèves qui viennent de loin et du recrutement sur le territoire, tôt ou tard la question de sécurité risque de peser lourd sur l'établissement.

M. SOMMER indique que Mme BRUN met en exergue la sécurité des élèves la journée parce qu'elle ne dispose pas de suffisamment de personnel d'encadrement. L'augmentation des effectifs au niveau 4^{ème} et 3^{ème} accentue cette situation.

Mme CLEMENT évoque les effectifs en apprentissage. La loi est favorable à l'apprentissage avec des primes COVID exceptionnelles pour la signature de contrat permettant à des maîtres d'apprentissage de franchir le cap. Une légère hausse se profile à la rentrée avec des filières malgré tout en difficulté (CAP SAP VERT et BTS TC). Le BTS DATR reste satisfaisant.

M. SOMMER constate le maintien ou la légère progression des effectifs à la rentrée prochaine. Malgré la crise sanitaire tout au long de l'année et des difficultés pour organiser les journées « Portes Ouvertes » c'est une réussite. Il y a eu un travail réalisé, tout au long de l'année, par le groupe communication qui a porté ses fruits.

Mme LAPLACE précise qu'il a fallu s'adapter tout au long de l'année. Le lien a été maintenu et l'Agrocampus 64 est un des rares établissements à avoir pu organiser ses JPO en présentiel. Les familles et personnels ont apprécié l'organisation et l'entretien sur RDV. L'Agrocampus a réussi à s'adapter, à proposer des choses et à garder le lien avec l'Education Nationale. Il faut néanmoins rester vigilant.

M. SOMMER remercie l'équipe communication pour la qualité de son travail.

Mme CHAVANNE intervient en tant que parent de jeunes qui cherchent à s'orienter. Ces JPO ont été très appréciées par les familles qui étaient un peu déçues par l'absence de ces journées dans beaucoup d'établissements cette année.

M. SOMMER informe les membres que les établissements doivent proposer et présenter le Programme Local « Enseigner à Produire Autrement » (PLEPA) n°2 pour juin. Sur l'Agrocampus la machine était déjà en marche et c'est Mme LABAN DE NAYS qui était en charge du dossier. Etant souffrante, c'est Mme MIRASSOU qui a repris le relais avec des collègues et qui le présentera. Ce projet se construit, il va évoluer, s'adapter au plan régional avec derrière le projet NéoTerra. Dans un an, ce programme aura une ossature. Pour le moment, le squelette est établi et une délibération sera présentée.

Mme MIRASSOU annonce une thématique double sur l'établissement car il y avait déjà un groupe de travail en agro écologie animé par les référents du « produire à enseigner autrement ». Cela fait deux ans que les manifestations prévues ont été annulées avec la COVID. Il a fallu adapter également la communication en proposant une journée 2.0 sous forme d'un paddlet qui permet de répondre à une thématique de bibliothèque sur l'agro écologie et qui sera alimentée au fur et à mesure avec des vidéos et des documents. Les équipes se sont beaucoup mobilisées et en parallèle, les différents sites ont travaillé à la rédaction du PLEPA n°2 à partir de questionnaires et groupes de travail pour présenter aujourd'hui le PLEPAAC 64 « Des jeunes en action pour les transitions ». Il y aura 4 axes forts avec :

- La mobilisation des apprenants
- La lutte contre les gaspillages
- Produire autrement
- Communiquer et valoriser

Les axes sont donnés et rédigés. Les réunions de fin d'année et la phase de rentrée font permettre la rédaction des fiches action sur chaque site. Si L'Agrocampus 64 a un plan local qui donne les grandes lignes, il est évident que sur chaque site on

va s'adapter différemment car nous n'avons pas les mêmes ressources ni le même contexte. Il y aura ensuite un suivi et un bilan en déposant un appel à manifestation d'intérêt par rapport aux référents « enseigner à produire autrement » pour bénéficier d'un accompagnement.

M. SOMMER dit que deux collègues enseignants ; Mme Gaëlle PORTASSAU et M. Francis LEVALET ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

Mme MIRASSOU rajoute que ces deux enseignants qui sont les référents « enseigner à produire autrement » ont beaucoup œuvré pour la rédaction de ce plan en collaboration avec les référents sur chacun des sites. Mme GUIRAUD, documentaliste au LPA d'Oloron a monté le paddlet.

M. SOMMER souligne ce beau travail Agrocampus.

Mme MIRASSOU dit que l'idée est de présenter une délibération au conseil d'administration pour pouvoir commencer l'année 2021/2022 avec des fiches action, ne pas perdre de temps et garder le rythme.

M. SOMMER remercie Mme MIRASSOU d'avoir pris le relais.

M. UTHURRY met la délibération au vote.

Délibération n°2021-2-42 / Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER aborde la modification du règlement intérieur de l'EPLEFPA 64 avec pour l'ensemble des centres un tronc commun et des adaptations en fonction du site. Un lycée aura des spécificités par rapport à un CFAA, un CFPPA ou une exploitation. Le code de l'éducation a été modifié notamment au niveau des sanctions. Les équipes vie scolaire des différents sites ont travaillé tout au long de l'année sur ce règlement intérieur pour faire évoluer les choses. Mme BRUN et Mme COURTES qui sont présentes à ce conseil d'administration ont été très actives sur ce dossier. Il demande à Mme BRUN de faire une présentation.

Mme BRUN informe les membres du conseil que suite à la publication du décret du 24 septembre 2020 concernant la discipline au sein des établissements d'enseignement agricole, il a été nécessaire de faire évoluer les règlements intérieurs (RI) sur l'ensemble des sites de l'EPL pour avoir une certaine cohérence et permettre à l'autorité académique d'avoir une bonne lisibilité sur ces documents. Une consultation a été faite et un gros travail d'harmonisation a été mené pour présenter aujourd'hui un ensemble de documents et des RI qui sont prêts à être distribués à la rentrée prochaine. Tous ces documents ont été adoptés dans les différents conseils ; les conseils des délégués-élèves, les conseils de chaque site qui ont pu apporter leurs réflexions sur ce travail et avec aujourd'hui le conseil d'administration pour validation. Elle ne s'attache pas à ce qui compose un RI mais insiste sur les modifications apportées. Elles concernent le remplacement du terme « élève » par le mot « apprenant ». Le chapitre sur les droits et les devoirs a été modifié. Le terme « droit » a été remplacé par « liberté ». Le régime des punitions et sanctions fait apparaître désormais la mesure de responsabilisation et la mise en place d'une commission éducative. Les délibérations présentées au conseil d'administration ont pour but de valider ces nouveautés. La première délibération présente les principes directeurs des punitions, la deuxième concerne la présentation de la commission éducative avec la proposition de sa composition et les modalités de fonctionnement. Elle sera présidée par le directeur de l'établissement. Seront associés un enseignant ou formateur, le CPE ou responsable de vie scolaire du site, un parent d'élève et toute personne pouvant apporter des éléments suite à la faute ou incident commis par l'apprenant. Le fonctionnement de cette commission est très réglementaire avec obligation de secret. Cette commission se veut éducative. Elle doit examiner les situations des apprenants qui ne sont pas adaptées aux règles de vie et favoriser une réponse éducative et personnalisée avant d'en arriver à la poursuite judiciaire. La troisième délibération porte sur les mesures de responsabilisation. Elles sont inscrites dans les sanctions disciplinaires. On est pas dans le registre de la punition. Cette mesure consiste à faire participer les jeunes ayant commis une faute, à des activités en dehors des heures de cours (activités de solidarité, culturelles ou de formation). Ces activités peuvent être réalisées au sein d'un lycée, d'une collectivité territoriale ou d'une association. Il s'agit de réaliser une tâche précise et engager le jeune dans une mesure de réparation en le faisant réfléchir à la faute commise. La quatrième délibération concernent les RI modifiés des centres de l'Agrocampus 64.

M. LAPORTE souhaite faire deux remarques. Tout d'abord, il souligne tout le travail mené et la présentation lors des conseils des différents centres. Sur le fond, il est d'accord sur sa mise en place. Il trouve ces mesures intéressantes mais il regrette que les équipes n'aient pas été consultées lors de la rédaction de ces modifications et qu'elles le découvrent comme ça. Par ailleurs, il pense qu'il faudra être vigilant car il faut des personnels pour accompagner ces mesures et assurer le lien avec les

associations. Il y aura peut être des difficultés sur des sites qui sont à flux tendu avec des effectifs qui augmentent, ce qui est une bonne chose.

Mme BRUN répond qu'il va falloir faire preuve d'innovation sur notre territoire. Sur Oloron, il y a des structures et le LPA souhaite se rapprocher du service jeunesse de la mairie d'Oloron. Le LPA a déjà une convention avec ce service et les associations sur le secteur sont assez présentes. Le problème sera le transport de ces jeunes vers les structures en dehors des heures de cours. Cela va restreindre le champ d'actions mais le mercredi après-midi peut être utilisé à ce genre d'activités.

Mme MIRASSOU précise, par rapport au propos de M. LAPORTE et à la demande de consultation des équipes que les modifications réalisées répondent à l'intégration du code rural et du code de l'éducation pour lesquelles il n'y avait pas de marge de manœuvre. Concernant le RI du LEGTA envoyé aux membres, il a été précisé que les élèves n'avaient pas cours le mercredi après-midi sauf exception.

M. UTHURRY demande si les quatre délibérations peuvent être mises au vote en même temps.

M. SOMMER répond que oui s'il n'y a pas de remarque.

Mme REGONDAUD précise que chaque délibération doit être votée individuellement.

Délibération n°2021-2-22 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-2-23 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-2-24 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-2-25 / Adoptée à l'unanimité

M. UTHURRY remercie les membres d'avoir partagé l'enthousiasme de Mme BRUN. Il est conscient du travail de préparation qui a permis la production de ces délibérations.

M. SOMMER poursuit par la programmation des voyages d'étude pour l'Agrocampus 64. Au LEGTA, les voyages d'étude en BTS ACSE et PA sont portés par les associations propres à chaque classe. Ces projets prévus initialement hors du territoire français ont été reportés et réorientés en France. A Oloron, il s'agit d'un séjour à Iraty dans le cadre d'une adaptation professionnelle et en vallée pour la découverte du territoire. Au CFAA, le voyage en vallée d'Ossau avec les BTS s'effectue avec le MIL.

Délibération n°2021-2-26 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU propose l'ouverture de deux MIL en BTS AP « Techniques graphiques au service du paysage » et « Ecologie urbaine : la nature en ville ». Les équipes sont conscientes des difficultés de recrutement dans cette filière et ont réfléchi avec les étudiants à la rédaction de nouveaux MIL répondants aux besoins de la formation et de la profession. Le SRFD a validé ces ouvertures. Elle propose également des reconductions de MIL en BTS ACSE et PA.

Délibération n°2021-2-27 / Adoptée à l'unanimité

Mme CLEMENT présente le renouvellement de MIL au CFAA en mixité d'apprentis, c'est-à-dire qu'ils sont proposés aux BTS apprentis des différents sites. Deux nouveaux MIL « Système alimentaire durable » et « Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles » sont proposés et sont une refonte et réécriture de deux MIL précédemment habilités.

Délibération n°2021-2-28 / Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES et M. BASTIDA proposent les créations et reconductions des modules d'Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement (EIE) et des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) pour l'année scolaire 2021/2022. Le LPA d'Oloron profite de l'EPA 2 pour modifier certains EIE. Sur le LPA d'Orthez, M. BASTIDA précise quelques changements avec la création en terminale AP d'un EIE en CAO/DAO pour obtenir un module renforcé en dessin de jardins via un logiciel. Pour les

EPI, sur Oloron quatre modules sur six sont maintenus et deux nouveaux EPI « Education du consommateur » et « Education à la responsabilité et à l'autonomie ». Il s'agit pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de découverte métiers et de terrain. Le LPA travaille de plus en plus avec l'exploitation agricole d'Oloron et son directeur, M. Arthur BUREAU, qui s'implique dans ces projets. Elle le remercie. Au LPA d'Orthez, un nouvel EPI « Education à la santé » est créé dans le souhait de former les 3^{ème} aux gestes qui sauvent avant qu'ils ne partent en stage. Il demande à ce que soit rajouté un 5^{ème} EPI qui est « matériaux ». Il sera mené l'année prochaine en 3^{ème} pour la réalisation de nichoirs et hôtels à insectes.

Délibération n°2021-2-29 / Adoptée à l'unanimité

Ils poursuivent par la reconduction des Modules d'Adaptation Professionnelle (MAP) à l'identique de l'année précédente.

Délibération n°2021-2-30 / Adoptée à l'unanimité

Et la reconduction des enseignements facultatifs qui permettent d'obtenir des points supplémentaires au baccalauréat.

Délibération n°2021-2-31 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU propose le renouvellement des enseignements optionnels. Elle demande l'ouverture de l'option Maths expertes en baccalauréat général pour les élèves ayant choisi la spécialité maths avec la particularité d'une ouverture régionale sur l'enseignement agricole Nouvelle Aquitaine portée par les établissements qui proposent du Bac général. Cette ouverture est soutenue et portée par le SRFD sur le support de l'expérimentation pédagogique puisque on est sur une offre régionale avec de l'enseignement à distance et de l'accompagnement sur site des enseignants des établissements. C'est une expérimentation qui permettra de proposer l'ensemble des options maths expertes et complémentaires au niveau régional car cela ne pouvait pas être porté par le LEGTA avec une seule classe de bac général.

Délibération n°2021-2-32 / Adoptée à l'unanimité

Mme CLEMENT présente la délibération sur la reconduction des formations présentes au CFAA. Il n'y a pas de modifications particulières sauf sur la demande de nouvelles UCARE en BP REA qui est remontée au niveau national. La délibération précise que ces UCARES sont en attente de validation eduter. Le retour s'est fait tardivement disant qu'eduter n'était pas prêt et de travailler les mêmes habilitations que l'année précédente. Aussi, la liste n'est pas complète. Il manque des UCARES.

M. SOMMER donne la liste complète et demande l'aval des membres du CA pour modifier la délibération.

M. UTHURRY propose la délibération modifiée au vote.

Délibération n°2021-2-33 / Adoptée à l'unanimité

M. DABADIE demande le renouvellement des actions menées les années précédentes. Il précise sur le BP AP, deux cursus à partir de septembre.

Délibération n°2021-2-34 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU parle de plusieurs projets en ESC sur le LEGTA dont le concours d'éloquence soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine et porté par le collectif « jesuisnoirdemonde » en BTS 1 AP. La plupart des projets font l'objet de financements régionaux, de la DRAC et du CRARC.

Mme LENDRES évoque trois projets sur Oloron conduits avec la Communauté de Communes du haut Béarn (CLEAC), un projet sur le chant vu à travers différents événements, un film réalisé sur la valorisation des circuits courts et un projet lycéens et collégiens cinéma en partenariat avec l'agence ALCA (Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine).

M. BASTIDA dit qu'à Orthez, deux projets culturels nécessitent des financements CRAC et CRARC et seront réalisés avec des partenariats locaux.

M. UTHURRY est assez surpris par le nombre de projets en ESC qui distingue l'enseignement agricole. Il trouve que les challenges d'élocution sont d'une fertilité incroyable.

Délibération n°2021-2-35 / Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER présente la liste des enseignants référents pour l'ensemble des sites de l'Agrocampus 64 pour le suivi des stages des apprenants en entreprises.

Délibération n°2021-2-36 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU propose la reconduction des actions d'accompagnement personnalisé. Il n'y a pas de changement sauf en terminale STAV où l'accompagnement n'est pas arrêté en termes d'horaires pour s'adapter aux modalités d'examen avec le bac STAV rénové.

Délibération n°2021-2-37 / Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER parle de l'organisation des stages. Les plannings ont été présentés et validés dans les différents conseils. Il n'y a pas eu d'observations. Si on devait bouger les lignes, ce sera représenté au conseil d'administration de novembre.

Délibération n°2021-2-38 / Adoptée à l'unanimité

Mme CLEMENT aborde le calendrier d'alternance au CFAA qui a été validé en conseil de perfectionnement.

Délibération n°2021-2-39 / Adoptée à l'unanimité

M. BASTIDA présente les projets éducatifs menés par les enseignants avec des financements de la région. La journée internationale de la Tolérance qui a été reportée et un atelier d'écriture qui se poursuit en classe de troisième en collaboration avec l'auteur Jean-Christophe TIXIER.

Délibération n°2021-2-40 / Adoptée à l'unanimité

Mme MIRASSOU parle des Agrocamp's mis en place en septembre pour les élèves de seconde des trois lycées. Il s'agit de stages sur différentes thématiques pour découvrir les champs d'activité et choisir les options (rugby, équitation, santé, nature, musique et véto). L'agrocamp's véto concerne la filière générale et va s'étaler sur l'année avec l'objectif de préparer au concours post bac pour intégrer les écoles vétérinaires. Une délibération est proposée en raison d'une nuitée prévue sur Montardon.

M. SOMMER rajoute que la mobilité et le mélange des apprenants se feront sur les trois sites en fonction des thèmes et activités.

Délibération n°2021-2-43 / Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU aborde les délibérations sur les ressources humaines. Elle propose l'évolution salariale de différents types de personnels. La première délibération porte sur le passage à l'échelon supérieur d'un agent administratif sur le budget de l'établissement sur Montardon.

Délibération n°2021-2-44 / Adoptée à l'unanimité

Afin de ne pas être pris au dépourvu par rapport à l'arrivée d'élèves nécessitant un accompagnement AESH, elle propose la création de trois emplois d'AESH à Montardon et de trois emplois à Oloron à 100% et qui seront ensuite utilisés en fonction de la quotité octroyée par la MDPH.

M. LAPORTE souhaite revenir sur cette délibération car il a été dit dans un conseil d'administration en Nouvelle Aquitaine que la situation des AESH devait répondre à l'instruction du 22 juin. Il demande si la délibération en tient compte.

Mme AUDURIEAU dit que oui et que cela fait l'objet de la délibération suivante qui concerne la régularisation salariale des AESH. Désormais les AESH ne sont plus rémunérés comme les AE à l'indice Brut 347 et INM 325 mais en fonction de l'expérience acquise avant leur recrutement dans l'établissement.

M. LAPORTE demande s'il y a un effet rétroactif.

Mme AUDURIEAU répond que c'est également l'objet de la délibération suivante.

Délibération n°2021-2-45 / Adoptée à l'unanimité

Elle poursuit donc par la délibération faisant suite à l'instruction pour les AESH qui sont déjà en place sur Oloron et Montardon. Une évolution est proposée à compter du 1^{er} septembre 2020 en fonction de l'expérience acquise. Sur Oloron, cela a été vu avec Mme BRUN.

Délibération n°2021-2-46 / Adoptée à l'unanimité

Elle propose la création d'emplois au CFPPA en prévision de la mise en place de nouvelles formations.

Délibération n°2021-2-47 / Adoptée à l'unanimité

Elle informe les membres du conseil d'administration que jusqu'à présent, les trois exploitations de l'Agrocampus 64 fonctionnaient avec la convention collective des exploitations agricoles du département. Depuis avril, il y a une convention collective nationale qui relève de la production agricole et des CUMA. Un travail et une harmonisation ont été effectués par les trois directeurs d'exploitation. Les niveaux d'emploi des dix personnels en poste ont été réajustés. Désormais, les salaires fonctionnent par palier de 2 à 5. Ce dispositif a été mis en place et présenté aux différents personnels d'exploitation qui ont donné leur accord. Une délibération est mise au vote à ce sujet.

Délibération n°2021-2-48 / Adoptée à l'unanimité

La délibération suivante concerne le CFAA en vu de la préparation de la rentrée 2021. Il s'agit d'un ajustement des postes aux besoins et aux quotités.

Délibération n°2021-2-49 / Adoptée à l'unanimité

Elle poursuit avec la présentation de changements d'échelons au CFAA prévus à l'automne entre septembre et novembre.

M. LASARROQUES remarque en regardant le poste 05-S307 d'adjoint administratif, qu'il est proposé une augmentation d'un point d'indice. Il demande ce que ça représente. Soit c'est un ajustement à un changement d'échelon en référence à une grille, soit c'est une augmentation et il trouve que c'est un peu léger et que c'est de la moquerie. L'emploi 05-S306 est dans la même situation. Se sont des agents qui s'investissent dans leurs missions.

M. GUICHENDUCQ répond qu'il s'agit de l'application des grilles de 2017 et d'un changement d'échelon.

M. LASARROQUES pense avoir demandé une réunion avec les représentants des personnels pour harmoniser les rémunérations des agents administratifs au CFAA et CFPPA. Un point d'indice c'est à peu près 3 € et c'est dérisoire.

M. SOMMER dit que c'est entendu.

Délibération n°2021-2-50 / Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER rajoute qu'avant d'aborder les deux dernières délibérations en RH qui ont déjà été présentées au dernier conseil, M. LASARROQUES et M. LAPORTE lui ont transmis une demande concernant les primes pour les personnels formateurs des CFAA et CFPPA. Il leur laisse la parole.

M. LASARROQUES explique que l'administration au niveau de l'Etat a décidé d'attribuer une prime informatique de 173 € aux enseignants titulaires des lycées en raison du travail assuré en distanciel. Cela concerne tous les enseignants sauf les enseignants documentalistes qui ont été exclus du périmètre. Pour les emplois en position normale d'activité (PNA), l'administration a répondu négativement car ils dépendent des EPL. Donc, les formateurs des CFAA et CFPPA n'y ont pas droit. D'où la demande au conseil d'administration d'accorder cette prime aux personnels des CFAA et CFPPA et qu'elle soit étendue aux personnels administratifs. Les finances du CFAA et CFPPA permettent très largement d'attribuer cette prime.

M. LAPORTE rajoute que cette prime d'équipement informatique des personnels titulaires devrait être versée en septembre. Les CPE sont également exclus de ce dispositif alors qu'ils ont assurés le suivi et l'accompagnement des

apprenants à distance. Le SNETAP adhère à la proposition faite pour les formateurs qui ont les mêmes contraintes et ont effectué les mêmes tâches que dans les lycées.

M. SOMMER indique qu'il a échangé avec M. UTHURRY et les représentants des personnels présents au conseil préparatoire à ce sujet. Au niveau du MAA, il n'y a pas de cadre professionnel officiel. On est dans du conditionnel. Un texte devrait sortir en juillet indiquant que les personnels titulaires devraient percevoir cette prime en septembre. Sur le fond, il est d'accord en terme d'équité pour les formateurs des CFAA et CFPPA qui ont assuré le distanciel avec leur propre matériel. Cela représente 10 000 € pour l'Agrocampus 64. Le problème aujourd'hui c'est qu'il n'y a pas de cadre ni de règle. Il pense que les enseignants documentalistes vont être intégrés. Il propose d'attendre que le cadre du MAA soit sorti pour qu'au CA de novembre une délibération soit présentée pour régularisation par rapport à ce cadre.

Mme REGONDAUD dit qu'au titre de l'autorité académique, c'est la recommandation faite par le contrôle de légalité. Ce n'est pas une fin de non recevoir mais le cadrage réglementaire n'existe pas à cet instant. Les directeurs sont mis en difficulté pour appliquer quelque chose qui n'existe pas. La recommandation est d'attendre que la réglementation soit publiée. Si une délibération est présentée sans cadre juridique, ce sera retoqué par le contrôle de légalité.

M. LAPORTE espère qu'en novembre ce sera réglé par les services de l'Etat car c'est déjà appliqué à l'Education Nationale. Sinon ce serait désastreux.

Mme REGONDAUD et M. UTHURRY partagent cet avis.

M. SOMMER revient sur les deux délibérations RH que le CA dernier n'a pas souhaité valider. Actuellement, l'Agrocampus est toujours sur cette difficulté. Il a des personnels gagés. Se sont des fonctionnaires qui étaient mis à disposition, payés par le MAA et qui intervenaient en CFAA et CFPPA. Les CFAA et CFPPA remboursaient les salaires de ces fonctionnaires au MAA. Depuis plus de deux ans ; il aurait fallu que ces personnels soient mis en PNA et ne soient plus sur postes gagés. En fin d'année dernière, le MAA a demandé à l'ensemble des établissements de présenter des délibérations pour fermer ces postes gagés dans les établissements et ouvrir des postes en PNA. Ce qui change, c'est que le fonctionnaire sur poste gagé était payé jusqu'au 31/12/2020 par le MAA et que depuis le 1^{er} janvier 2021, il est toujours fonctionnaire mais payé directement sur le budget de l'Agrocampus 64. Il n'y a plus d'échanges. Ces délibérations présentées au CA de mars n'ont pas été validées par les représentants des personnels. Actuellement l'Agrocampus assure les salaires. Ces délibérations ne peuvent pas être modifiées par rapport au cadre juridique. Elles sont donc représentées et le CA dira s'il les valide ou pas.

M. LASARROQUES dit en préambule que ces délibérations ont été présentées au CA de mars et que le CA n'a pas souhaité les voter. Le fait de les représenter sans avoir changé une virgule signifie t-il que le CA est un enfant immature qui ne sait pas ce qu'il fait et ce qu'il dit et qu'on lui donne une deuxième chance de les voter ? Si aujourd'hui les délibérations ne passent pas, elles seront représentées en novembre, en mars et jusqu'à que ça passe ? Pour lui, ce n'est pas la démocratie et ça doit s'arrêter là. Légalement, évidemment, on peut les représenter autant de fois qu'on veut mais sur le principe cela pose un problème. Pour en revenir à ces délibérations, c'est le CA qui crée les emplois. C'est la base juridique. Au fil des besoins, des postes ont été ouverts par le CA et des contractuels ont été recrutés. Il y a eu deux plans de déprécarisations (Loi le PORS et loi SAPIN) auxquels les personnels des CFAA et CFPPA ont participé. Ils ont réussi de manière brillante puisque sur 19 personnels au CFAA ,18 ont été reçus ainsi que 10 au CFPPA. Il y a eu un très bon recrutement en Aquitaine avec 50 lauréats en Gironde. Tous ces personnels ont été affectés par l'Etat et titularisés sur les postes qu'ils occupaient, c'est-à-dire sur les postes de contractuels votés par les CA. Les EPL devaient fournir la ressource à l'Etat pour pouvoir les payer. D'où le remboursement des salaires. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la structure juridique a changé. Ces agents ne sont plus des agents titulaires en position dans les CFAA et CFPPA avec remboursement de salaires. L'employeur n'est plus le MAA mais l'EPL car ces agents sont en PNA, suite à l'application d'un décret de 2018. Si ces personnels ont gardé leur statut de fonctionnaires, ils ne dépendent plus de l'Etat même si leurs carrières continuent à être gérées par le MAA. Ce qui est gênant, c'est qu'on va fermer des emplois ouverts à durée indéterminée, pour certains depuis 30 ans et rouvrir des emplois en PNA qui vont dépendre directement du décret. Il fait lecture de l'article 1.1 : « la durée d'affectation d'un fonctionnaire en PNA est de 3 ans ». A la demande de l'administration d'accueil, cette affectation peut être renouvelée par période de 3 ans. Ce qui signifie que tous les 3 ans, il va falloir repasser devant le CA pour que ces agents continuent à exercer au CFAA

ou au CFPPA. Si ça ne passe pas au CA, l'agent retourne fonctionnaire de l'Etat et devrait participer au mouvement national de mobilité. S'il refuse, il sera licencié par l'Etat. Il s'agit de fermer des emplois à durée indéterminée pour ouvrir des emplois pour une durée de 3 ans. Ces agents ont été déprécarisés en passant un concours et on les reprécarise dans les établissements où ils exercent. Beaucoup de lois sont sorties ces derniers temps. Le 15 avril 2020 un décret est sorti qui a fixé la durée de ces emplois ouverts dans le cadre du décret de 2008. Et le problème est qui les a fixés à 3 ans. Au départ, les PNA étaient à durée indéterminée. Il lit l'article 3 du décret de 2020. Il dit qu'un texte de loi s'applique et le MAA renvoie à l'autonomie du CA donc les représentants des personnels refusent. Ils ne sont pas hostiles à la modification du nom des emplois sur la délibération de création d'emplois qui doivent rester à durée indéterminée. Dans le compte rendu du dernier CA, il pense avoir été brouillon. Il espère avoir été clair et indique que les représentants des personnels vont voter contre.

M. PARODI rebondit sur les propos de M. LASARROQUES, la remise en doute du vote et de la position du dernier CA. Il demande, comme l'enjeu est important, un vote à bulletin secret.

Mme MIRASSOU précise avant le vote que Mme PIZEL et M BASTIEN ont quitté le CA. Le numéro de téléphone est envoyé à Mme CHAVANNE de la DDTM par le tchat.

Mme REGONDAUD souhaite faire une remarque. Elle ne revient pas sur la démonstration de M. LASARROQUES qui est d'une clarté limpide et ne se prononcera pas sur le fond puisqu'il y a des obligations règlementaires qui ont été transmises par l'autorité académique. Elle alerte les membres sur l'impossibilité, si les délibérations ne passent pas de payer les heures supplémentaires qui auraient été faites. Elle ne sait pas si M. l'agent comptable est présent mais s'il n'y a pas ce vote, les HSE ne peuvent pas être réglées. Cela pose problème car il n'y a plus de paiement de vacances puisque l'employeur principal devient l'EPL. On ne peut pas payer de vacances à son propre employé et du coup, le règlement d'HSE est impossible. Elle voulait donner cette information pour faciliter la compréhension des enjeux.

M. GERMA demande à ce qu'on indique le principe du vote à bulletin secret.

Mme MIRASSOU envoie par le tchat à M. GERMA le numéro de téléphone et lui demande d'adresser le vote par texto.

M. UTHURRY met la délibération sur la fermeture des postes gagés au vote.

Délibération n°2021-2-51

Rejetée à la majorité- 1 pour, 11 contre et 4 abstentions

M. SOMMER dit que ce vote vaut aussi bien pour la délibération sur la fermeture des postes gagés que la création d'emplois en PNA. On ne peut pas les dissocier.

M. UTHURRY demande aux représentants des personnels s'il y a cohérence.

M. LASARROQUES répond qu'il n'y a pas lieu de voter l'ouverture d'emplois alors que la fermeture des postes gagés a été rejetée. Automatiquement, la délibération ne peut pas être présentée au vote. Il demande l'avis de l'autorité académique.

Mme REGONDAUD précise que c'est le président du CA qui décide des délibérations à présenter et non pas l'autorité académique.

M. UTHURRY se range à la logique de M. LASARROQUES. La délibération sur la création d'emplois en PNA est retirée.

M. SOMMER propose le financement des voyages d'études qui fait suite à leur présentation.

Délibération n°2021-2-52 / Adoptée à l'unanimité

Il présente la participation des familles aux enseignements facultatifs ou optionnels pour les trois lycées. Les tarifs restent identiques à l'année dernière sauf au LPA d'Oloron où il y a une augmentation de 5 €. Il précise que pour les familles qui sont en difficultés, le fonds social lycéen peut être sollicité et apporter une aide.

Délibération n°2021-2-53 / Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU présente, à partir du 01/09/2021, l'attribution des logements dans les trois lycées avec les fonctions des personnels qui les occupent.

Délibération n°2021-2-54 / Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER parle de trois postes en service civique répartis sur chaque lycée avec des missions différentes. Le LEGTA propose un profil sport et les deux LPA un profil éducatif et d'encadrement périscolaire. Il espère que ces postes seront pourvus.

Mme LENDRES et Mme MIRASSOU disent que c'est difficile de trouver des jeunes qui veulent s'engager sur ce type de missions.

Délibération n°2021-2-55 / Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU aborde la délibération sur les admissions en non valeur (ANV) proposée par l'agent comptable pour des familles en difficultés. Toutes les relances ont été faites mais en vain. Ce sont des sommes modiques sur le budget de l'établissement par rapport aux valeurs de pensions encaissées annuellement.

Délibération n°2021-2-56 / Adoptée à l'unanimité

Elle poursuit par des délibérations présentées annuellement sur la participation des gestionnaires d'Oloron pour la ZAP Pau-Nay-Oloron et d'Hasparren pour la ZAP Pays Basque/Sud des landes aux commissions techniques et d'appel d'offres (CAO) pour les marchés de produits alimentaires.

Délibération n°2021-2-57 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-2-58 / Adoptée à l'unanimité

Puis elle présente les adhésions à ces marchés d'alimentation qui sont gérés par l'Education Nationale en zone Béarn et Pays Basque.

Délibération n°2021-2-59 / Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-2-60 / Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER présente l'aménagement du calendrier scolaire par rapport aux élèves internes pour le pont du 11 novembre. Le 12 novembre sera remplacé par deux mercredis après-midi choisis pour ne pas gêner les activités UNSS ou ESC. Il y a une harmonisation sur les trois lycées. Les personnels administratifs pourront soit faire le pont et réaliser un jour de permanence supplémentaire ou soit travailler.

Délibération n°2021-2-41 / Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES propose le don d'une tronçonneuse au LPA d'Oloron pour la filière GMNF. Les élèves de cette filière répondent à la demande de communes pour réaliser des chantiers école. Ils ont notamment travaillé pour une commune à la protection d'un cours d'eau, la mise en place de clôtures et la réalisation d'abreuvoirs. En contrepartie, la commune a fait don d'une tronçonneuse.

Délibération n°2021-2-61 / Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU parle de l'accès aux restaurants scolaires des centres à l'aide d'une carte. La carte est donnée gratuitement aux apprenants à leur entrée dans l'établissement et devient payante s'il la perd ou la casse. Il est proposé d'augmenter un peu son tarif à 7 € pour Montardon et Oloron et à 10 € au CFAA où le système est différent.

Délibération n°2021-2-62 / Adoptée à l'unanimité

Elle poursuit par les stagiaires du CFPPA qui sont accueillis dans le cadre de l'HSP (Habilitation de Service Public). Les établissements qui servent les repas aux stagiaires, facturent au CFPPA la somme de 4,35 €. Ce tarif a été voté au CA de novembre. L'établissement a découvert qu'il restait une somme à la charge du stagiaire qui est refacturée à 1,5 € par repas et 3 € pour le forfait nuit. D'où l'objet d'une délibération.

Délibération n°2021-2-63 / Adoptée à l'unanimité

Elle informe les membres que l'établissement emploie sur les budgets des centres des personnels qui bénéficient de la médecine de prévention. Il y avait une convention avec le docteur GUTH de trois ans qui arrive à échéance. Il s'agit de renouveler cette convention avec un changement de tarifs. Le docteur GUTH propose une facturation à la demi-journée plutôt qu'à l'acte et un tarif de 420 € par demi-journée sauf pour les interventions ponctuelles facturées à l'acte.

Délibération n°2021-2-64 / Adoptée à l'unanimité

Aspects budgétaires

Présentation de la décision modificative n°1 au budget 2021 par Mme AUDURIEAU (cf. diaporama)

Tous les centres de l'EPL présentent une décision modificative au budget 2021.

Globalement les dépenses augmentent de 301 000 € tandis que les recettes progressent de 332 500 €. Le budget primitif de fonctionnement qui avait été proposé avec un excédent de 412 300 € se trouve conforté de 31 200 € portant l'excédent prévisionnel à l'issue de cette décision modificative à la somme de 443 600 €.

Globalement le budget prévisionnel après DM1 est arrêté à la somme de 8 810 906 € en fonctionnement.

La capacité d'autofinancement est désormais de 531 800 € et le fonds de roulement brut (avec les stocks) s'établit à la somme de 3 388 344 €.

Les principales variations sont les suivantes :

- Dans les trois établissements de formation initiale :

Les recettes des services d'hébergement et de restauration de Montardon et d'Oloron ont été revues à la baisse suite à l'accueil en hybride des apprenants tout le printemps. On peut estimer cette baisse de recettes à 45 000 € et les dépenses correspondantes ont été réajustées (alimentation notamment mais aussi les charges de chauffage ou d'électricité, les transports) ainsi que la participation au fonds commun des internats.

Parallèlement, des annonces de subventions d'équipement régionales en matériels d'intendance destinés aux agents techniques, ou de matériels pédagogiques ont été intégrées en recettes et en dépenses.

Le financement de l'ensemble des Agrocamp's de l'Agrocampus a été budgétisé sur le LEGTA (Intervenants, surveillance, hébergement, transports etc..).

Les budgets de ces trois établissements qui représentent environ un quart du budget de l'EPL sont présentés avec un déficit de 20 000 € en fonctionnement.

Le CFPPA, grâce à la mise en place de formations nouvelles voit son budget progresser de quasiment 250 000€.

Les variations de dépenses concernent essentiellement l'ouverture des postes de formateurs pour assurer ces formations ainsi que les dépenses pédagogiques indispensables à leur mise en œuvre.

Globalement le budget du CFPPA est présenté avec un excédent de 39 650 € et arrêté à la somme de 1 540 000 €.

Le budget du CFA d'un montant d'un peu plus de 3 millions varie peu car l'augmentation proposée est de + 58 000 € et concerne essentiellement l'aide au 1^{er} équipement (outils et équipements personnels) qui a été reportée sur 2021. Les autres modifications sont marginales. Le CFA est présenté avec un excédent prévisionnel de 617 000 €.

La halle technologique, qui connaît une belle progression de son chiffre d'affaires grâce à une production diversifiée et de qualité poursuit son redressement et s'efforce d'atteindre un équilibre financier. Le déficit prévisionnel n'est que de 2 000 €. On notera également que sa capacité d'autofinancement est désormais de 4 000 €.

L'exploitation d'Oloron présente peu d'évolution de son budget primitif puisque les recettes augmentent de 600 € et les dépenses de 3 700 €. L'équilibre n'est pas atteint mais il s'en faut de peu car le déficit prévisionnel annoncé n'est que de 8 500 €.

L'exploitation d'Orthez quant à elle réduit ses crédits de quasiment 30 000 € en raison de la grippe aviaire et de la perte d'une bande de canards. Globalement elle limite son déficit à 5 500 € sur 2021.

L'exploitation de Montardon amorce son redressement financier mais de nombreuses pannes sur matériels et autres installations techniques freinent les efforts constatés. Par ailleurs, la mise en place de la nouvelle convention collective ainsi que l'absence prolongée d'un personnel et le départ d'un autre ont engendré des ajustements financiers au niveau du poste des rémunérations. En raison de ces différentes absences l'exploitation a également dû avoir recours à la sous-traitance pour ses semis de printemps.

Globalement les dépenses augmentent de 26 000 €.

Côté recettes, la diminution du cheptel s'équilibre entre les pertes en matière de vente de lait et le produit de la vente des animaux (20 000 € environ).

Globalement les recettes augmentent de 7 000 €.

Le déficit reste élevé à hauteur de 177 000 € en fonctionnement.

Délibération n°2021-2-65 / Adoptée à l'unanimité

M. LARRERE propose une régularisation comptable qui fait suite à une délibération prise au précédent CA qui régularisait l'actif. Ici, le gros de la régularisation porte sur le passif. Se sont des écritures qui n'ont pas d'incidence budgétaire. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'émission de titres ou de mandats. Elles ont pour but de corriger des écarts anciens dus à des écritures oubliées ou passées de manière erronée au fil du temps. Il y a une technique de régularisation du trésor public par rapport à ces problèmes. C'est l'instruction de 2014 qui sert à abonder les comptes de réserve 110 ou 119 pour ensuite abonder les réserves de l'établissement au compte 106. A la délibération sont joints des tableaux sur chacune des opérations à passer. La plus grosse opération concerne le LEGTA pour des sommes qui peuvent dépasser le million d'euros. Il s'agit des écritures sur les bâtiments historiques de Montardon, datant des années 60 qui avaient été passées dans un sens mais pas forcément dans l'autre. Les réserves ne sont pas affectées de manière négative.

Délibération n°2021-2-66 / Adoptée à l'unanimité

Mouvements des personnels

M. SOMMER annonce les mouvements de personnels pour la rentrée prochaine. Chez les personnels enseignants et au LEGTA, M. Jean-Marie DEPARIS part à la retraite et sera remplacé par M. Jean-Marc PECASSOU. Mmes Karine CAMAU, Mme Coralie ZEGDANE et Mme Laetitia BROUSSE quittent l'établissement suite aux mobilités de leur conjoint. Les remplaçants ne sont pas encore connus. Le LEGTA est en attente des résultats des mouvements des contractuels. M. Paul DUPOUY stagiaire en ESC a validé son année et est nommé au lycée de Rochefort Montagne. Sur Oloron, Mme Sarah BOUKAKA sera titularisée sur place. M. Guillaume GARROCQ quitte le LPA suite à sa réussite à un concours dans le privé. Chez les personnels administratifs, au LEGTA, Mme Christine LOUSTAU, a brillamment réussi le concours d'attaché d'administration. Elle est en attente de son affectation à un nouveau poste et il la félicite. Mme Mylène HOSPITALIER, agent contractuel sur un poste de gestionnaire, sera amenée à quitter le lycée car son poste a été demandé par un agent fonctionnaire qui n'a fait que cette demande. Les résultats sur les mobilités ne sont pas encore connus. Au LPA d'Oloron, Mme Cathy AMANS fait valoir ses droits à la retraite. Mme Sarah ROGRIGUEZ qui la remplace présentera un concours en interne, courant juillet, pour être affectée sur place. Concernant les AE et AESH, il y a beaucoup de mouvements avec 9 départs. Sur le service restauration du LEGTA, M. Frédéric VEPER quitte Montardon pour Mourenx pour rapprochement de conjoint. Il sera remplacé par M. Pierre RENON. M. Benoît MAQUELLE, agent contractuel depuis plusieurs années a réussi un concours et sera également nommé à Mourenx. Il le félicite. M. Jean-Marie LACOUTURE affecté l'année dernière à l'entretien au LEGTA est muté à Mont de Marsan. Sur Orthez, M. Jean-Marie NAYRAGUET sera remplacé par M. Xavier LEBON. Au niveau direction, M. Maxime ARREBOLLE a quitté le CFPPA en Février. C'est M. Jean-Bernard DABADIE, formateur, qui assure l'intérim et il sera nommé directeur en septembre 2021. M. SOMMER le

félicite et précise qu'il a endossé l'habit sans problème et très rapidement. Mme LENDRES, après cinq années de direction au LPA d'Oloron, a décidé de quitter l'Agrocampus pour prendre la direction de Tonneins. Il la remercie pour son travail. Il trouve qu'il est très agréable d'aller dans ce bel établissement et que c'est certainement le fruit de son travail. Il espère qu'on se rappellera d'elle. Il en profite pour s'adresser à M. UTHURRY en tant que Maire d'Oloron. Le LPA avec ses formations, celles du CFAA et du CFPPA a beaucoup de mal à gérer l'espace et ses murs. Si la mairie avait des locaux à mettre à disposition, le site d'Oloron est preneur. La gestion des groupes est difficile à certaines périodes par manque de salles de classe. Il serait intéressant d'avoir un interlocuteur à la mairie pour planifier les périodes de flux important où le lycée a du mal à accueillir. D'ailleurs, il pense qu'un groupe du CFPPA est actuellement sur BIDOS.

M. DABADIE précise que le groupe a été finalement accueilli à la salle SEMPE sur Oloron et il remercie M. Le maire.

M. UTHURRY indique que le contact à la mairie est M. Sébastien ALLONGUE. Il dit que certaines classes vont se libérer sur Oloron mais que le mobilier n'est pas adapté au public adulte.

Mme LENDRES dit que son passage à Oloron est un cap de sa vie professionnelle qu'elle a apprécié. C'est un établissement plein d'atouts et très riche de partenariats qui en fait sa force. Pour un proviseur, cela représente un grand intérêt. Avec des personnels qui sont attachés à cet établissement et qui travaillent tous dans le même sens pour que cet établissement vive et trouve des solutions. Une exploitation magnifique avec de bons résultats. Il reste des chantiers à faire évoluer. Le réseau informatique sera bientôt opérationnel et c'est une bonne chose car suite à la pandémie le numérique est devenu incontournable. Elle évoque la problématique de la filière service à la personne avec le manque de structures techniques. Le Conseil Régional suit le LPA avec la construction d'un plateau technique. L'étude de faisabilité va démarrer à la rentrée prochaine. Elle remercie tous les personnels. Elle a appréciée le travail d'équipe en EPL.

M. SOMMER dit que la succession sera connue dans les jours qui viennent. Il y a deux candidats. Il demande à Mme REGONDAUD si elle a des informations à ce sujet.

Mme REGONDAUD répond que la date des résultats n'est pas connue et que les affections sur le mouvement des contractuels sont reportées au 5 juillet. Elle est ravie de garder Mme LENDRES en Région Nouvelle Aquitaine mais aussi dans l'ex Aquitaine dont elle a particulièrement la charge. Elle aurait été navrée de perdre un personnel de direction de cette qualité.

M. UTHURRY remercie l'ensemble des membres. Il souhaite bonne route à ceux qui quittent l'établissement et espère être présent au prochain conseil d'administration, en fonction des résultats aux élections régionales, car il est attaché à cet EPLEFPA. Il clôture la séance à 12h20.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard UTHURRY